
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 MAI 1836.

vvvvv

RAPPORT fait par M. DESMANET DE BIESME, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Hans (François Bernard).

MESSEURS,

Par pétition en date du 12 décembre 1831, le sieur Hans (François-Bernard), âgé de 48 ans, né à St.-Omer, département du Pas-de-Calais, ancien filateur de lin à la mécanique, demande la naturalisation.

Il ne fait valoir, dans sa pétition, aucun titre à l'appui de sa demande, et la fonde uniquement sur le motif qu'ayant récemment perdu sa femme et presque toute sa famille, il est venu avec ses enfans s'établir à Bruxelles, pour s'y réunir à son frère, M. F.-J. Hans, chef de bureau des revues au ministère de la guerre, et avec l'intention de continuer son état de fabricant.

Il résulte d'une notice annexée au dossier par le pétitionnaire, et justifiée par des pièces authentiques :

Que le sieur Hans vint en Belgique en 1827, avec sa famille, composée de sept enfans, dont trois garçons, avec intention de s'y fixer; que, de 1827 à 1831, il fut employé comme inspecteur à la fosse Ste.-Catherine, commune de Boussu, et qu'à cette époque cet établissement ayant été vendu, il vint à Bruxelles avec intention d'y établir une filature de lin à la mécanique, projet qu'il ne réalisa pas.

Il obtint en 1832 un emploi à l'hôpital St.-Jean, à Bruxelles, qu'il perdit ensuite par suppression de l'emploi même.

Par arrêté du 1^{er} mai 1835, il fut nommé employé de 2^{me} classe au ministère de la guerre.

Deux de ses fils font partie de l'armée belge, l'aîné comme fourrier dans la 9^{me} batterie d'artillerie, et le cadet comme sergent-major dans le 15^e régiment de réserve.

Le pétitionnaire justifie, par des certificats des administrateurs de l'hôpital St.-Jean, que, pendant les deux ans qu'il y a été employé, il n'y a eu aucun reproche à lui faire, et qu'il a rempli les fonctions de directeur *ad interim* avec zèle et probité.

Les attestations des régences des localités où il a habité en Belgique, ainsi que le certificat de la municipalité de St.-Omer, lui sont également favorables, de même que l'avis des autorités consultées; il en résulte que, d'après les informations prises à St.-Omer, les pertes qu'il a éprouvées dans le commerce, ne lui ont rien fait perdre de l'estime de ses concitoyens.

Le Rapporteur,
DESMANET DE BIESME.

Le Président,
MILCAMP.